



BURKINA FASO

LETTRE D'INTENTION

Avril 2020

Ce document sur le Burkina Faso a été rédigé par une équipe des services du Fonds monétaire international comme document de référence pour les consultations qui ont lieu périodiquement avec le pays membre. Il repose sur les informations disponibles au moment où il a été achevé, le 8 avril 2020.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington

Lettre d'Intention

**Le Ministre de l'Economie
des Finances et du Développement**

A

**Madame Kristalina Georgieva,
Directrice Générale du
Fonds Monétaire International
700 19th Street NW
Washington, DC 20431 (USA)**

OBJET : Lettre d'intention relative à la demande d'un décaissement au titre de la facilité de crédit rapide

Madame la Directrice Générale,

Les perspectives économiques du Burkina Faso pour 2020 se sont détériorées notablement en raison de l'impact négatif de la pandémie liée au COVID-19. A la date d'aujourd'hui, le Burkina Faso est l'un des pays de l'Afrique subsaharienne le plus touché par cette épidémie. Depuis le premier cas confirmé le 9 mars, le nombre d'infections est passé à 384 au 7 avril, avec 19 décès. Pour maîtriser l'épidémie, le gouvernement a pris plusieurs mesures urgentes, notamment un couvre-feu sur tout le territoire national, la fermeture des écoles et des universités, l'annulation des grands événements publics, la fermeture des frontières terrestres et la suspension des vols commerciaux, l'interdiction du transport interurbain, la fermeture des principaux marchés dans les grands centres et la mise en quarantaine (interdiction des entrées et sorties) des villes touchées, etc. Ces problèmes surviennent à un moment où le pays faisait déjà face à une situation sécuritaire nettement dégradée entraînant une forte hausse des personnes déplacées internes ainsi qu'à la persistance des revendications sociales dans l'administration publique.

Selon nos estimations préliminaires, la croissance réelle du PIB pourrait tomber à 2,0 % au moins en 2020, soit 4 points de pourcentage de moins que les 6 % prévus au moment de la troisième revue de l'accord FEC, avant la pandémie. Nous prévoyons que l'activité dans les secteurs du tourisme, des transports, du commerce et des mines sera fortement impactée. Conjuguées aux ralentissements généralisés de l'activité du fait des mesures sanitaires individuelles et collectives, ces perturbations devraient entraîner une baisse des recettes de 2,1 points de pourcentage du PIB par rapport aux projections établies au moment de la troisième revue. Ainsi notamment, les BTP et la préparation de la campagne agricole 2020-2021 devraient également être très affectés.

Le budget de l'État sera ajusté afin d'atténuer l'impact socio-économique de la pandémie. Bien que la durée de la pandémie reste très incertaine, nous avons établi un plan de riposte et de mitigation des effets du COVID-19 sur l'économie nationale, dont le coût total est estimé présentement à 256,4 milliards de francs CFA (2.7% du PIB) en 2020. Notre plan de riposte sanitaire, d'un coût de 177,2 milliards de FCFA (1.8% du PIB) vise à répondre aux besoins médicaux immédiats ainsi qu'aux actions visant à renforcer la résilience de notre système de santé. Les mesures comprennent à court terme l'achat de fournitures et de matériels médicaux, ainsi que des ressources additionnelles visant à accroître la capacité d'analyse des laboratoires et la disponibilité des lits d'hôpitaux. A moyen terme, le plan envisage un investissement massif et une revalorisation des plateaux techniques des Centres hospitaliers universitaire nationaux et régionaux. Le gouvernement étudie aussi des mesures budgétaires pour limiter les effets économiques néfastes du COVID-19 sur les entreprises ainsi que les travailleurs et des mesures fiscales et de financement seront activées. En plus de ces mesures, d'autres actions fortes seront déployées en faveur des populations vulnérables et des acteurs du secteur informel fortement touchés. Le gouvernement réexaminera et ajustera continuellement son plan de riposte et de mitigation des effets du COVID-19, tenant compte de l'évolution de la situation.

Le solde des transactions extérieures courantes devrait se détériorer en 2020, en dépit de la baisse des prix du pétrole. Le déficit courant devrait se creuser par rapport à la projection pré-pandémie, du fait de la baisse probable des exportations de coton et d'or. La baisse des recettes du tourisme pourrait peser davantage sur le solde courant. Les envois de fonds des travailleurs expatriés devraient diminuer, d'autant que la Côte d'Ivoire, pays voisin d'où vient la majeure partie de ces envois de fonds, est aussi fortement touchée par la pandémie. Les entrées d'investissements directs étrangers liés à l'exploration et l'exploitation aurifère, notre principal produit d'exportation, ainsi que les entrées d'investissements de portefeuille seront aussi négativement affectées par rapport à la troisième revue.

Dans ce contexte, le gouvernement du Burkina Faso sollicite un financement d'urgence du FMI au titre du guichet des chocs exogènes de la facilité de crédit rapide (FCR) pour un montant de 84,28 millions de DTS, soit 70 pour cent de la quote-part du pays, afin d'atténuer les pressions sur le budget et la balance des paiements. Le décaissement du FMI, ainsi que les financements attendus de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de développement, contribueront à accélérer l'obtention d'un soutien de la part d'autres partenaires, afin de combler le déficit de financement résiduel en 2020. Nous nous adressons à d'autres donateurs pour aider à combler ce déficit.

Le gouvernement reste déterminé à mettre en œuvre le programme appuyé par la FEC. Nous avons rempli tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2019 et avons atteint tous les objectifs indicatifs, à une exception près. Tous les repères structurels ont également été atteints, y compris en ce qui concerne notre engagement de ne conclure aucun nouvel accord salarial en dehors du secteur de la sécurité. Cependant, l'impact de la pandémie sur les perspectives économiques et les restrictions qui l'accompagnent rendent difficile à ce stade l'achèvement de la quatrième revue de l'accord FEC. Nous veillerons à ce que toute dépense supplémentaire engagée

en dehors de celles requises pour faire face directement à la pandémie ne mette pas en danger la stabilité macroéconomique prévue dans le programme FEC et à ce que la dette publique demeure viable, dans le respect des accords communautaires et internationaux en vigueur ou qui seraient convenus. Le gouvernement s'engage également à une utilisation transparente et responsable des fonds décaissés au titre de la FCR, notamment en améliorant la transparence des dépenses liées à la santé. En raison du retard dans l'achèvement de la quatrième revue dans le cadre de l'accord FEC et pour permettre une demande FCR de 70 pour cent du quota, nous sollicitons que la date de disponibilité pour la quatrième revue sous l'accord FEC soit déplacée du 15 juin 2020 à 20 juillet 2020.

Le gouvernement estime que le décaissement demandé au titre de la FCR sera indispensable pour atteindre les objectifs sociaux et économiques. Il est déterminé à prendre toute mesure supplémentaire après consultation du FMI, qui pourrait s'avérer nécessaire à cet effet. Le gouvernement fournira au FMI toutes les informations relatives à l'utilisation du décaissement au titre de la FCR à la demande de l'institution. Le gouvernement n'introduira pas de mesures ou de politiques, y compris des mesures de change et des restrictions commerciales, qui aggraveraient les difficultés de balance des paiements du Burkina Faso. En ce qui concerne l'évaluation des sauvegardes, nous notons que la dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO a été achevée en 2018.

Comme par le passé, le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre et le rapport des services du FMI, une fois approuvés par le conseil d'administration du FMI.

Je vous prie de croire, **Madame la Directrice Générale**, en l'assurance de ma haute considération.

/s/

Lassané KABORE

Officier de l'Ordre de l'Etalon